

Règlement d'ordre intérieur

Permis de Conduire

La présente version du Règlement d'ordre intérieur est dûment affichée dans les centres d'examens, à destination de l'ensemble de notre clientèle.

Le présent règlement est porté à la connaissance des candidats, guides, accompagnants et, plus généralement, de toute personne accédant aux installations d'AutoSécurité, par tout moyen utile, notamment :

- Via le site internet d'AutoSécurité ;
- Via le portail de prise de rendez-vous en ligne d'AutoSécurité ;
- Par affichage dans les centres d'examen ;

Toute prise de rendez-vous, inscription, présentation ou participation à un examen/test implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Lorsque la prise de rendez-vous est effectuée par un tiers, notamment une auto-école, un guide, un employeur ou toute autre personne agissant pour le compte du candidat, ce tiers s'engage à communiquer le présent règlement au candidat ainsi qu'à toute personne accompagnante concernée.

Les guides, accompagnants et toute personne présente sur le site sont également tenus au respect du présent règlement dès leur accès aux installations d'AutoSécurité.

Sous peine de refus de prise en charge du candidat, ou de l'arrêt de l'examen/du test en cours, notre clientèle, tant professionnelle, que privée, en ce compris l'éventuel accompagnant du candidat dont la présence serait nécessaire ou indispensable pour la réalisation de l'examen/ du test pour lequel ledit candidat est inscrit, s'oblige, en toutes circonstances, à :

- Se présenter à l'examen/au test 15 minutes avant l'heure convenue, en possession des documents requis originaux et en cours de validité ;
- Respecter les procédures administratives et les formalités d'accueil ;
- Se présenter avec un véhicule ou un train de véhicule propre, en ordre d'assurance et de contrôle technique (lorsque celui-ci est requis) ;
- Se conformer aux consignes données par les membres du personnel d'AutoSécurité, ou par les membres du service de maintien de l'ordre, le cas échéant ;
- Adopter un comportement respectueux et courtois envers le personnel et les autres usagers ;
- S'abstenir d'exercer toute pression, menace, et/ou d'adopter tout comportement incivique à l'égard des membres du personnel d'AutoSécurité et des autres usagers, y compris en dehors du site ou des heures de travail du personnel d'AutoSécurité ;
- S'abstenir d'émettre tous propos diffamatoires à l'égard d'AutoSécurité et/ou de son personnel, en ce compris sur les réseaux sociaux ou dans les médias ;
- S'abstenir de dégrader volontairement ou pas le matériel, les sanitaires, les bâtiments, ... ;
- Maintenir la propreté des lieux et utiliser les installations de manière appropriée ;
- Installer tous dispositifs électroniques ; tels que notamment GSM, smartphone, oreillette, casque, laptop, tablette, montre connectée, lunettes connectées dans les casiers sécurisés mis à sa disposition et de restituer au guichet à la fin de son examen/test la clé du casier. En cas de perte ou de vol de la clé, AutoSécurité se réserve le droit de réclamer le remboursement des frais liés à son remplacement. AutoSécurité décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou dégradation du matériel déposé.
- S'adresser au responsable local en cas d'insatisfaction, de contestation d'une décision, ou de demande complémentaire, lequel examinera la question. Aucune tentative d'infléchissement d'une décision, aucune menace, ou discussions vaines ne seront tolérées.

Le candidat s'engage également à n'être accompagné que des personnes nécessaires ou indispensables pour la réalisation de l'examen/du test pour lequel il s'est inscrit (pas d'enfants, pas de spectateurs, pas d'animaux à l'exception des éventuels chiens d'assistance, ...).

Nous rappelons qu'il est **strictement interdit** :

- A toute personne non expressément autorisée par un membre du personnel d'accéder à la salle d'examens ;
- De se rendre coupable d'une irrégularité, notamment toute tentative de fraude ou fraude, en ce compris toute usurpation d'identité, toute agression physique ou verbale, toute dégradation mobilière ou immobilière, tout refus de respecter les directives ou consignes du personnel, toute perturbation de l'ordre. En cas d'irrégularité, le candidat sera ajourné de l'examen/test. En outre, l'intéressé (le candidat, le guide, l'accompagnant ou toute autre personne impliquée) sera exclu de présenter un examen/test ou d'accompagner des candidats lors d'un examen/test dans les centres d'examen pendant les durées prévues par la réglementation applicable en matière d'irrégularités ;
- De promettre ou donner, directement ou indirectement, tous pourboires, avantages quelconques, ou gratifications de toutes natures, aux membres du personnel d'AutoSécurité ;
- De fumer à l'intérieur des bâtiments (et ce compris avec une cigarette électronique ou vapoteuse) ;
- De détenir des GSM, smartphones, tablettes, laptops, oreillettes, casques, montres connectées, lunettes connectées, et/ou tout autre dispositif électronique dans la salle d'examens ;
- D'utiliser des GSM, smartphones, et/ou tout autre dispositif électronique non expressément autorisé pendant les examens pratiques ;
- De prendre des photographies, filmer ou enregistrer, par quelque moyen que ce soit, les membres du personnel, les candidats, les examens/tests, le terrain de manœuvres, la salle d'examen, les locaux ou les installations d'AutoSécurité, ainsi que toute interaction avec le personnel, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur de nos installations et sites ;
- De stationner plus d'un véhicule sur les places de parking à destination de la clientèle d'AutoSécurité, de stationner tout véhicule sur les abords et terre-pleins de notre site, ainsi que sur les voiries avoisinantes, y compris en dehors des heures d'ouverture de nos centres.

En cas d'irrespect du présent règlement, AutoSécurité se réserve le droit de sanctionner, d'exiger réparation auprès de la personne responsable et/ou d'exercer toutes poursuites judiciaires jugées opportunes.

Le respect mutuel constitue la base d'une relation saine. Notre personnel est formé dans cet esprit et vous êtes en droit d'attendre qu'il se comporte de manière respectueuse envers vous. De son côté, il doit pouvoir en attendre autant de votre part. Nous vous remercions pour votre compréhension et votre collaboration.

La Direction